

Délibération 2023-061

**Finances : plan de gestion - lacs de valette**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 04 avril 2023.

**Participants**

**Présents**

Bessières M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aïli, M. MAUREL Cédric

Bondigoux

Buzet sur Tarn M. BONNASSIES Patrick, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles

La Magdelaine sur Tarn Mme GAYRAUD Isabelle

Layrac sur Tarn M. ASTRUC Thierry

Le Born M. SABATIER Robert

Mirepoix sur Tarn Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis

Villematier M. JILIBERT Jean-Michel

Villemur sur Tarn M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel.

**Conseillers ayant donné pouvoir**

Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric,  
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel,  
Mme FOLLEROT Danielle a donné pouvoir à Mme DELTORT Florence,  
M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIER Bernard  
Mme LAVAL Carole a donné pouvoir à M. HAMDANI Aïli.

**Conseillers excusés**

Mme MONCERET Mylène, M. ANTONY Maxime.

**Conseillers absents**

M. DEMETZ Gilbert, M. BRAGAGNOLO Patrice, M. ROUX Didier.

**Secrétaire de séance**

M. DARENGOSSE Ludovic.

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 21 | Pouvoirs - 05 | Membres absents - 05

Délibération 2023-061

## Exposé

Monsieur le Président rappelle que le site des Lacs de Valette, ancien complexe de gravières de 16 hectares sur la commune de Layrac-sur-Tarn, est classé Espace Naturel Sensible (ENS) par le département de la Haute-Garonne depuis le 1<sup>er</sup> février 2018.

Monsieur le Président précise que le classement ENS a donné lieu à la définition et à la mise en œuvre d'un plan de gestion et de valorisation du site. Un plan de gestion 2020-2025 qui a été établi par l'association nature en Occitanie et validé par un comité de gestion composé d'élus et de partenaires. Dans le cadre de ce projet, la Communauté de Communes a sollicité et obtenu un financement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Il s'agit de valider la réactualisation des coûts budgétisés en 2023.

## Plan de gestion Lacs de Valette - Budget 2023 ADAPTE

		2023						
Code	Opérations	CC	NEO	Autre	TOTAL	AIDE CD31		CCVA
						FONCT	INVEST	
AD5	Rédaction des bilans annuels	781,20	450,00		1231,20	615,60	0,00	615,60
AD6	Organisation et animation du Comité de gestion et/ou technique annuel	312,48	450,00	100,00	862,48	431,24	0,00	431,24
AD7	Rédaction du bilan final et évaluation				0,00	0,00	0,00	
	Evaluation et actualisation du PDG	1693,68	300,00	100,00	2093,68	1046,84	0,00	1046,84
SE1	Inventaire/ diagnostic des arbres fruitiers				0,00	0,00	0,00	
SE2	Suivi des ardoisés		1350,00		1350,00	1080,00	0,00	270,00
SE3	Suivi de l'avifaune (hors héronnière)		900		900,00	720,00	0,00	180,00
SE4	Inventaire piscicole	156,24		0,00	156,24	0,00	124,99	31,25
SE5	Suivi entomologique		450,00	300,00	750,00	600,00	0,00	150,00
SE6	Suivi botanique et habitats				0,00	0,00	0,00	
SE7	Etudes de conception pour la restauration du four à pain				0,00	0,00	0,00	0,00
SE8	Elaboration d'un plan de gestion du patrimoine arboré pour la mise en sécurité du public				0,00	0,00	0,00	
	Etudes et acquisitions de connaissances	468,72	1800,00	4300,00	3156,24	2400,00	124,99	631,25
SA1	Installations de 3 palissades d'observations sur 3 points de vue	0,00			0,00	0,00	0,00	
SA2	Contrôle des plantes envahissantes	156,24	250,00		406,24	0,00	204,99	201,25
SA3	Restauration du four à pain	624,96		45000	45624,96	0,00	36499,97	9124,99
SA4	Restauration de l'allée d'arbres fruitiers	156,24		100,00	256,24	0,00	204,99	51,25
SA5	Extraction du bateau				0,00	0,00	0,00	
SA6	Réalisation d'un verger conservatoire	468,72		2000	2468,72	0,00	1974,98	493,74
	Travaux et aménagement	624,96	0,00	200,00	824,96	0,00	38894,92	5871,24
TE1	Gestion du site pour l'accueil du public	1249,92		500,00	1749,92	874,96	0,00	874,96
TE2	Mise en place d'une fauche annuelle tardive	312,48		100,00	412,48	206,24	0,00	206,24
TE3	Mise en œuvre du pdg du patrimoine arboré	312,48		100,00	412,48	206,24	0,00	206,24
	Entretien	1874,88	0,00	700,00	2574,88	1287,44	0,00	1287,44
ACC1	Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'animations	624,96	450,00	500,00	1574,96	944,98	0,00	629,98
ACC2	Elaboration et mise en place d'une signalétique				0,00	0,00	0,00	
ACC4	Création d'un cheminement piétonnier				0,00			
ACC5	Installation de mobilier d'accueil du public				0,00	0,00	0,00	
ACC6	Mise en sécurité du four à pain				0,00	0,00	0,00	
	Accueil du public et communication	624,96	450,00	500,00	1574,96	944,98	0,00	629,98
AD2	Suivi administratif et financier	312,48		100,00	412,48	156,24	0,00	256,24
AD3	Veille foncière	156,24		3500	3656,24	78,12	1750,00	1878,12
	Gestion courantes de l'ENS	468,72	0,00	100,00	568,72	234,36	1750,00	2084,36

PO1	Encadrement de la chasse : Mise en place d'une convention avec l'ACCA et la FDC				0,00	0,00	0,00	
PO2	Encadrement de la pêche : Mise en place d'une convention avec l'AAPPMA et la FDAAPPMA				0,00	0,00	0,00	
RI1	Rédaction et mise en œuvre du règlement intérieur du site				0,00	0,00	0,00	
AD1	Eloignement de la ligne à haute tension : mise en place d'une convention avec ENEDIS	156,24			156,24	0,00	0,00	156,24
AD4	Représentation de l'ENS	312,48		100,00	412,48	206,24	0,00	206,24
	TOTAL	6718,32	3600,00	52260,00	62793,36	6119,86	40750,92	15513,39

TOTAL COUT CD31	96879,77
TOTAL COUT CCVA	15513,39

## Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget prévisionnel réactualisé et exposé ;
- **Autorise** Monsieur Le Président ou son représentant à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans le cadre de cette demande de subvention ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

## Résultats du vote

Votants – 26 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstentions – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,  
M. DARENGOSSE Ludovic



Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été effectuées,  
Le **21 AVR. 2023**



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
M. Jean-Marc DUMOULIN

